

LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉS CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉS PAR RAPPORT AU MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

LÉGENDE DES PIÈCES SOUS-SOL	
NUMÉRO	PIÈCE
1001	SALON
1002	CHAMBRE DES MAÎTRES
1003	SALLE DE BAIN DES MAÎTRES
1004	SAUNA
1005	TOILETTE
1006	WALK-IN
1007	WALK-IN
1008	SALLE DE LAVAGE
1009	SALLE MÉCANIQUE
1010	ESPACE RANGEMENT

JL DESIGN

819.820.9499

jesslforest@gmail.com

PROJET :
3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :
DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :
PLAN SOUS-SOL

DESSIGNER :
JESSICA LAFOREST

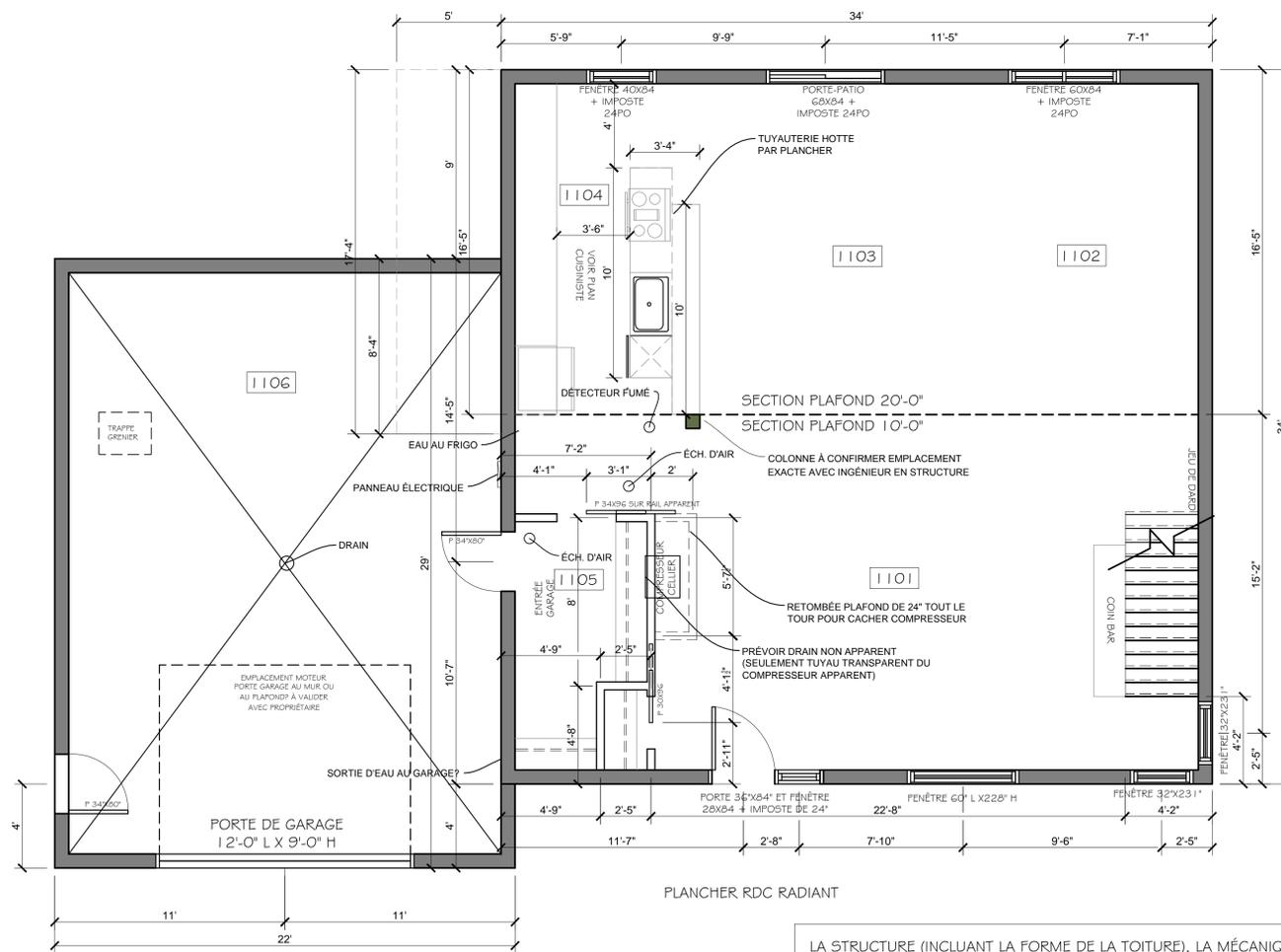
DESSINATRICE :
JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :
1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER. TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HANEULT.

DATE : 13-02-15 PAGE : 1 / 8



LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LE DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LE DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AUX MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

LÉGENDE DES PIÈCES RDC	
NUMÉRO	PIÈCE
1101	ENTRÉE
1102	SALON
1103	SALLE À MANGER
1104	CUISINE
1105	WALK-IN
1106	GARAGE

JL DESIGN

819.820.9499
jesslaforest@gmail.com

PROJET :
3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :
DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :
PLAN RDC

DESSINER :
JESSICA LAFOREST

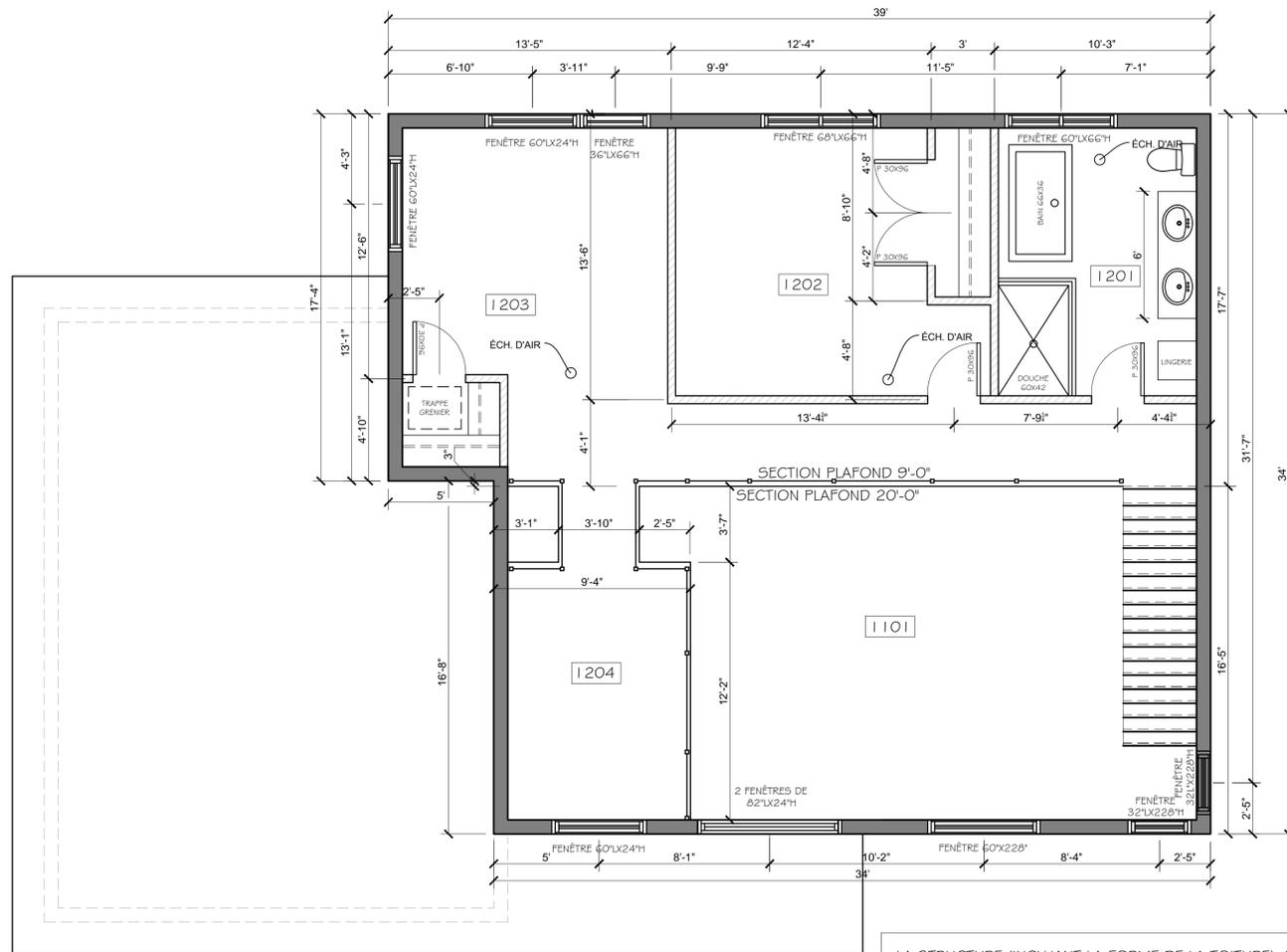
DESSINATRICE :
JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :
1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER. TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICIANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HAINÉAULT.

DATE : 13-02-15 PAGE : 2 / 8



LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉS CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉS PAR RAPPORT AU MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

LÉGENDE DES PIÈCES MEZZANINE	
NUMÉRO	PIÈCE
1201	SALLE DE BAIN
1202	CHAMBRE
1203	BUREAU
1204	GYM

JL DESIGN
 819.820.9499
 jesslaforest@gmail.com

PROJET :
3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :
DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :
PLAN MEZZANINE

DESSINER :
JESSICA LAFOREST

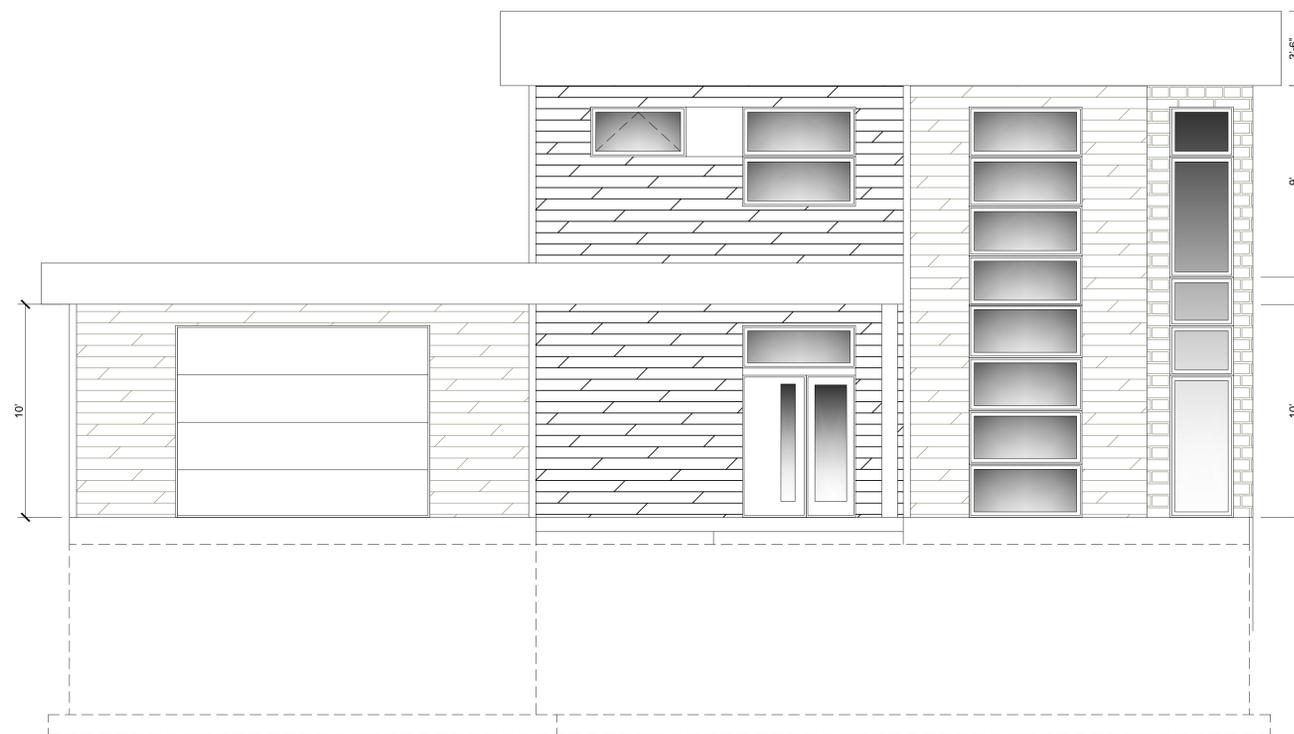
DESSINATRICE :
JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :
1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER. TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVIS DÉMÈLENT LA PROPRIÉTÉ DE MARELLA HAINAULT.

DATE : **13-02-15** PAGE : **3** / **8**



LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AU MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

JL DESIGN

819.820.9499

jesslaforest@gmail.com

PROJET :

3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :

DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :

ÉLÉVATION FACE

DESSIGNER :

JESSICA LAFOREST

DESSINATRICE :

JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :

1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HAINÉAULT.

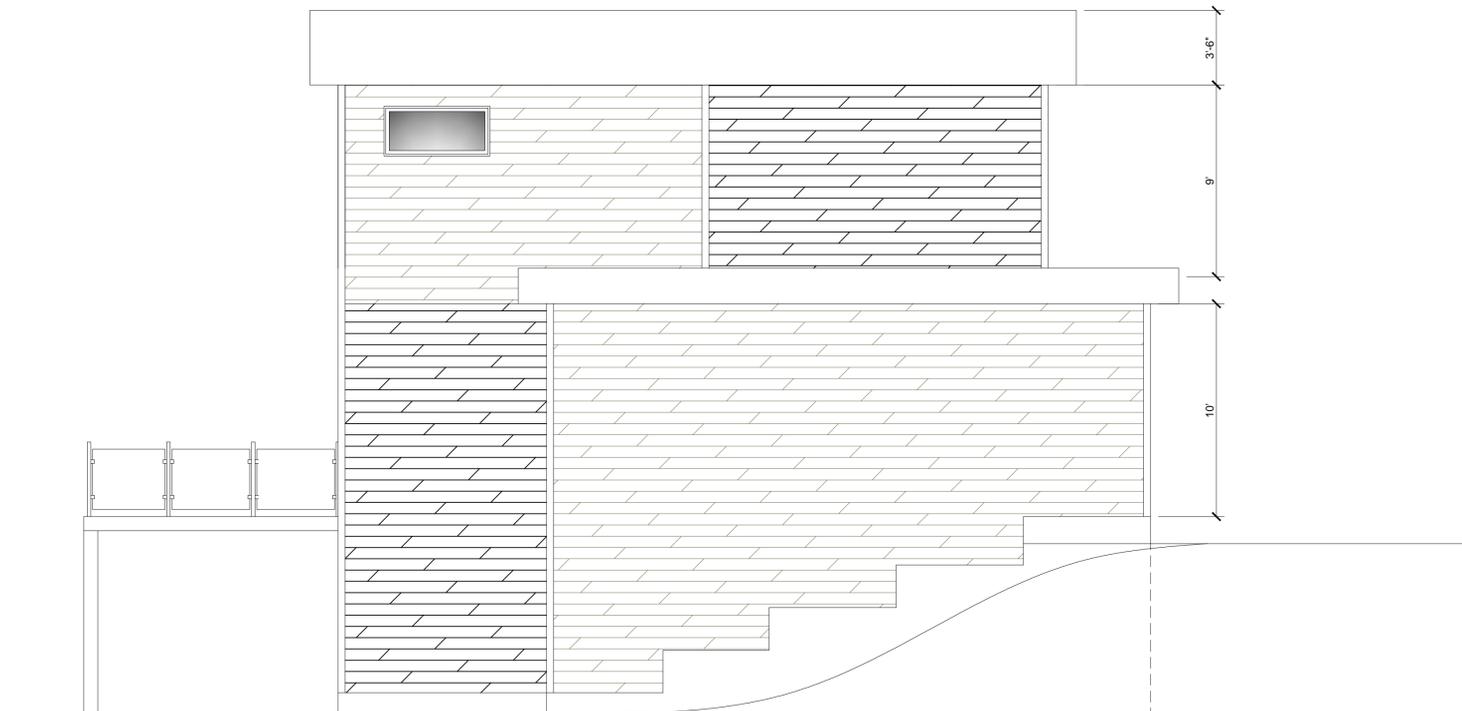
DATE :

13-02-15

PAGE :

4

8



LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AU MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

JL DESIGN

819.820.9499
jesslaforest@gmail.com

PROJET :
3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :
DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :
ÉLÉVATION GAUCHE

DESSINER :
JESSICA LAFOREST

DESSINATRICE :
JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :
1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER. TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HAINÉAULT.

DATE : 13-02-15 PAGE : 5 / 8



LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AU MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

JL DESIGN

819.820.9499

jesslforest@gmail.com

PROJET :

3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :

DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :

ÉLÉVATION ARRIÈRE

DESSIGNER :

JESSICA LAFOREST

DESSINATRICE :

JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :

1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HAINÉAULT.

DATE :

13-02-15

PAGE :

6

8



LA STRUCTURE (INCLUANT LA FORME DE LA TOITURE), LA MÉCANIQUE AINSI QUE L'ISOLATION DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT SES 3 POINTS.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ D'AMENER SUR LE CHANTIER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LES MESURES DES FENÊTRES. LA DESIGNER SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ PAR RAPPORT AU MESURES CONCERNANT LES FENÊTRES.

JL DESIGN

819.820.9499

jesslaforest@gmail.com

PROJET :

3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :

DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :

ÉLÉVATION DROITE

DESSIGNER :

JESSICA LAFOREST

DESSINATRICE :

JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :

1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HAINÉAULT.

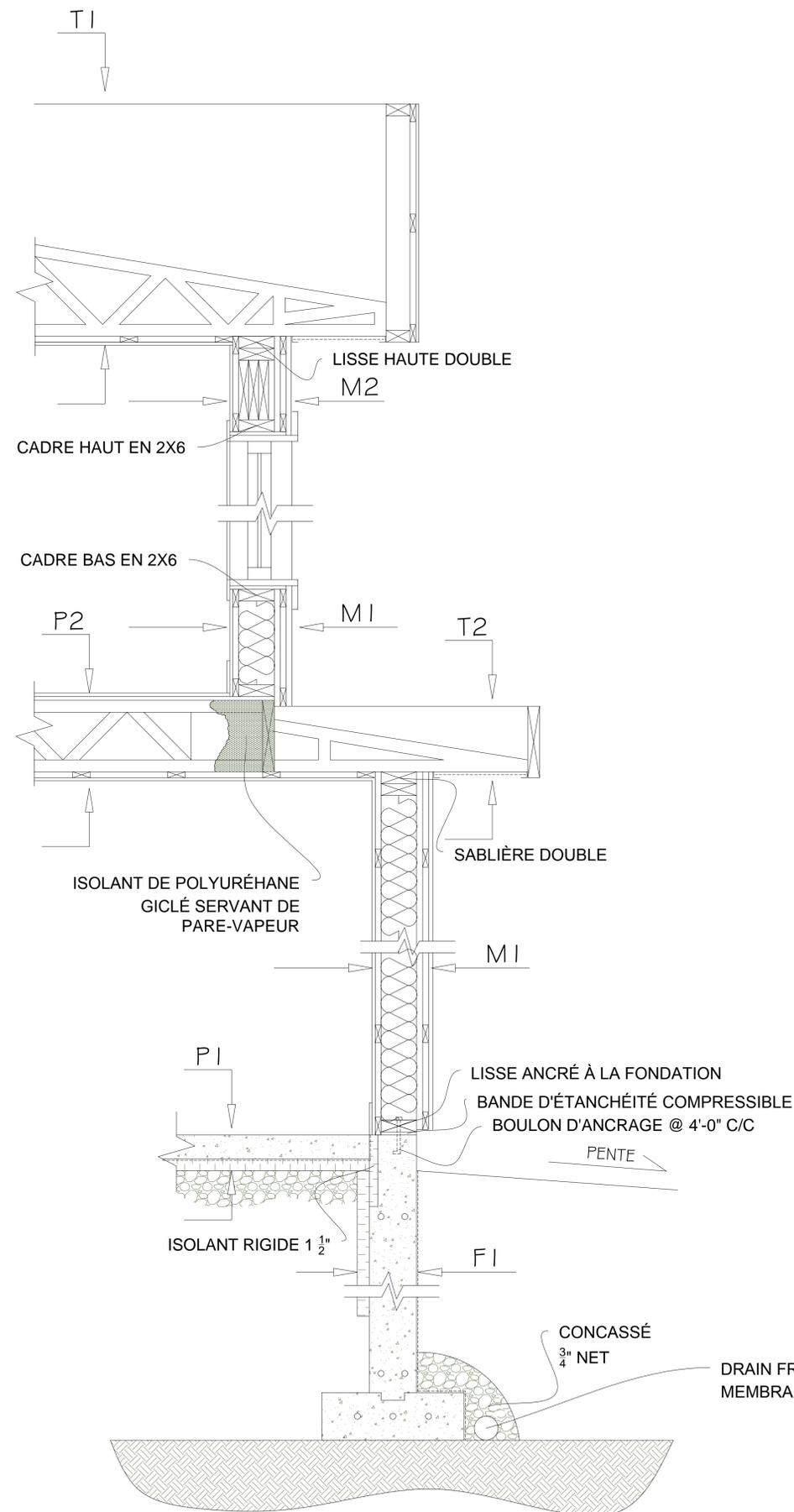
DATE :

13-02-15

PAGE :

7

8



TOITURE TYPE A

- MEMBRANE SOUDÉE (CONFORME AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT POUR UNE COUVERTURE SANS PENTE)
- CONTREPLAQUÉE 3/4" AVEC H CLIP
- FERME DE TOIT PRÉFABRIQUÉE 24" C/C (CONFORME À LA SECTION 4 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR ET À TOUTES LES AUTRES LOIS ET NORMES APPLICABLES)
- LAINE SOUFFLÉ R40

M.1 MUR TYPE B

- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
- FOURRURE 2X3 @ 24" C/C
- PARE-AIR
- ISOLANT RIGIDE 1"
- COLOMBAGES DE BOIS 2X6 @ 16" C/C
- ISOLANT FIBRE DE VERRE DE 6"
- PARE-VAPEUR
- FOURRURE 2X3 @ 24" C/C
- GYPSE 1/2"

P.1 PLANCHER TYPE A

- FINITION PLANCHER
- DALLE DE BÉTON (CONFORME À LA SECTION 4 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR ET À TOUTES AUTRES LOIS ET NORMES APPLICABLES)
- POLYÉTHYLÈNE 0.006 MM EXTRA FORT. À JOINTS CHEVAUCHÉS, CONTINU SOUS LA DALLE DE PLANCHER
- ISOLANT RIGIDE 2" SOUS TOUTE LA SURFACE DU PLANCHER
- GRAVIER COMPACTION REMBLAI (CONFORME À LA SECTION 4 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR ET À TOUTES AUTRES LOIS ET NORMES APPLICABLES)

F.1 MUR TYPE A

- ENDUIT BITUMINEUX (SOUS LE NIVEAU DU SOL)
- MUR DE BÉTON (CONFORME À LA SECTION 4 DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR ET À TOUTES AUTRES LOI ET NORMES APPLICABLES)
- ISOLANT RIGIDE 2" SUR 48"

À CONFIRMER AVEC INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET ENTREPRENEUR.

M.2 MUR TYPE C

- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
- FOURRURE 2X3 @ 24" C/C
- PARE-AIR
- ISOLANT RIGIDE 1"
- ISOLANT DE REMPLISSAGE (EXTRUDÉ 1")
- LINTEAU 3 (2X10)
- PARE-VAPEUR
- FOURRURE 2X3 @ 24" C/C
- GYPSE 1/2"

P.2 PLANCHER TYPE B

- FINITION PLANCHER
- CONTREPLAQUÉ 5/8" EMBOUVETÉ, VISSÉ ET COLLÉ
- POUTRELLES DE PLANCHER AJOURÉES @ 16" C/C SELON FOURNISSEUR
- FOURRURE 1X3 @ 16" C/C
- GYPSE 1/2"

JL DESIGN

819.820.9499

jesslforest@gmail.com

PROJET :

3475 RUE DE L'ALLÉE

CLIENT :

DUCHARME / ST-PIERRE

DESSIN :

COUPE MUR TYPE

DESSIGNER :

JESSICA LAFOREST

DESSINATRICE :

JESSICA LAFOREST

ÉCHELLE :

1" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE AVANT DE SOUMISSONNER. TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES AU DESIGNER AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AUPRÈS DU CLIENT LES DIMENSIONS ET LES SPÉCIFICATIONS DE SES ÉQUIPEMENTS. LES FABRICANTS DEVRONT VÉRIFIER LES DIMENSIONS DES ÉLECTROMÉNAGERS ET ADAPTER LES ARMOIRES AU BESOIN. AUCUNE DIMENSION DNE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LE DESSIN. TOUTS LES PLANS, DESSINS ET DEVS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE MIRELLA HARNÉAULT.

DATE :

13-02-15

PAGE :

8

8